



## ADEKWATTS

(Siret : 87819804300019)  
**M. CASTREUIL BOUDIER**  
2 Hent Dall Korriganed  
29910 TREGUNC

Entreprise titulaire de la qualification

### QualiPV 500 (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 17 juin 2025 au 17 juin 2026

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 02/01/2025 : 037.0012525-S178926 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)
- décennale au 02/01/2025 : 037.0012525-S178926 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)

### QualiPV 36

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 36 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 14 janvier 2025 au 14 janvier 2026

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 11/12/2023 : 320.230110 - AUXILIAIRE (Lyon)
- décennale au 11/12/2023 : 320.230110 - AUXILIAIRE (Lyon)



### Numéro QualiPV : QPV/62099

Forme juridique : SAS  
L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 17 juin 2025

**Gaël Parrens,**  
Président de l'instance de qualification

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :  
24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS  
SIRET 489 907 360 00049



**QualiPV** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Quali'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n° 009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 17 juin 2027 pour QualiPV 500 (probatoire), 14 janvier 2029 pour QualiPV 36